

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fructose 97.2% w/w SP

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0100

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0028930-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	2
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	3
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	3
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	6
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	7
6. Autres informations	7

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FRUCTOSE 97.2 % W/W SP
MOUCHES RECHARGE POUR SAC A MOUCHES
FRUCTOLURE DRY
MUSCADO RECHARGE POUR SEAU A MOUCHES
MUSCATTRACT DRY
FRUCTOLURE TAB
BOITE A MOUCHES
INSECT ATTRACTANT POWDER
SAC A MOUCHES
MUSCATTRACT TAB
MOUCHES SAC AVEC APPATS
DESINTEC FLY & WASP ATTRACTANT POWDER
WASPCAGE
VESPATTRACT DRY
SACHETS APPATS POUR BOITE ET SAC A MOUCHES ATTRACTIF MOUCHES
HYDROSOLUBLE
WASP ATTRACT DUST
MUSCADO SEAU A MOUCHES
MUSCAMIX
VESPAREX DUST
FLYCAGE
VESPATTRACT TAB

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

Nom	ARMOSA TECH SA
Adresse	Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

Numéro de l'autorisation

FR-2022-0100

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3

FR-0028930-0000

Date de l'autorisation

16/12/2022

Date d'expiration de l'autorisation

30/04/2032

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant

ARMOSA SA

Adresse du fabricant

Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

Emplacement des sites de fabrication

Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active

2326 - D-fructose

Nom du fabricant

ARMOSA TECH

Adresse du fabricant

Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Emplacement des sites de fabrication

Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Substance active

1425 - Acide acétique

Nom du fabricant

ARMOSA TECH

Adresse du fabricant

Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

Emplacement des sites de fabrication

Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
D-fructose		Substance active	57-48-7	200-333-3	97,19
Acide acétique		Substance active		200-580-7	2,8

2.2. Type de formulation

SP - Poudre soluble dans l'eau

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	
Conseils de prudence	

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif guêpes et mouches – poudre soluble

Type de produit	TP19 - Répulsifs et appâts
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Vespula spp. Nom commun: Guêpe Stade de développement: Adultes

	<p>Nom scientifique: Dolichovespula spp. Nom commun: Guêpe Stade de développement: Adultes</p> <p>Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes</p>
Domaine d'utilisation	<p>Intérieur</p> <p>Extérieur</p> <p>Intérieur et extérieur autour des bâtiments.</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: A utiliser avec un piège adéquat</p>
Taux et fréquences d'application	<p>Taux d'application: 25 g de poudre dans 200 ml d'eau dans le piège Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Mettre 25 g de poudre dans 200 mL d'eau dans le piège. Le volume de solution à préparer doit être adapté à la taille du piège.</p> <p>Produit efficace jusqu'à 7 jours.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Professionnel</p> <p>Grand public (non professionnel)</p>
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Sachets hydrosolubles PVA10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 g (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 kg ; Cartons en papier jusqu'à 2,5 kg ; Sacs (PE ou PP) ou jusqu'à 2,5 kg)</p> <p>Flacons PE/PA : 10 g à 2,5 kg</p> <p>Sacs PE/PP :10 g à 2,5 kg</p> <p>Seaux PE/PP :10 g à 2,5 kg</p> <p>Canettes en métal :10 g à 2,5 kg</p>

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- S'assurer que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer l'insecte. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.
- Le piège peut ensuite être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent. Si nécessaire, plusieurs pièges peuvent être placés à 6 à 8 mètres d'intervalle les uns des autres.
- Le piège doit être utilisé au début du printemps ou au début de l'activité des guêpes.
- Vérifier les pièges et renouveler le produit au moins une fois par semaine. Remplacer également le produit lorsque le piège est saturé de mouches/guêpes ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Conserver hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- Ne pas utiliser loin des habitations.
- Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver dans son emballage d'origine.
- Conserver dans un endroit bien ventilé.
- Tenir au frais.
- Protéger du gel.
- Protéger de la lumière.
- Durée de conservation : 2 ans

6. Autres informations

- Les attractants sont utilisés à titre préventif, mais ne conviennent pas pour se protéger des piqûres de guêpes.